



Cape Breton
Highlands
National Park

Parc national des
Hautes-Terres-
du-Cap-Breton

PROHIBITED ACTIVITY NOTICE - SKATEBOARDING OR LONGBOARDING

Effective Dates:

April 1st, 2025 – March 31st, 2026

Pursuant to section 7(1) of the *National Parks General Regulations*, the Superintendent designates following prohibited activities within Cape Breton Highlands National Park.

Skateboarding or longboarding are prohibited on the Cabot Trail highway in Cape Breton Highlands National Park.

This prohibition is in effect at all times.

Your cooperation is appreciated.

Violation of this prohibition is an offence under the *Canada National Parks Act*, and may result in prosecution.

AVIS D'INTERDICTION – PLANCHE À ROULETTES OU PLANCHE DE PARC

Dates d'application :

Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Conformément au paragraphe 7(1) du *Règlement général sur les parcs nationaux*, le directeur/directrice du parc déclare interdite les activités suivantes à l'intérieur des limites du parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

Il est interdit de circuler en planche à roulettes ou en planche de parc sur la Cabot Trail à l'intérieur du parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

Cette interdiction est en vigueur en tout temps.

Nous vous remercions de votre collaboration

Le non-respect de cette interdiction constitue une infraction à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et pourrait donner lieu à des poursuites.

Andrea Cote, A/ Park Superintendent / Directrice par intérim.

Date : 2025/04/01



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada